

**AVIS DE RÉUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX**

**JEUDI 15 JUILLET 2021 – 20H00**

**SALLE BARBARA**

**ORDRE DU JOUR**

1. Actualisation du tableau du Conseil Municipal ;
2. Actualisation de la composition des commissions et comités consultatifs, à la suite de l'intégration d'une nouvelle conseillère municipale ;
3. Fixation du montant de l'indemnité de la conseillère municipale ayant intégré le Conseil Municipal ;
4. Aménagement de la rue du Petit Anjou et du Carrefour de la Croix :
  - Point sur l'opération et validation de l'opération ;
  - Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux ;
5. Ressources humaines :
  - Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
  - Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
  - Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
  - Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour accroissement temporaire d'activité ;
  - Création de deux emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement temporaire d'activité ;
6. SAFER – Dossier de candidature à l'attribution pour un projet non agricole / parcelles situées Jardin du Vivier (lieu-dit L'Olivraie) ;
7. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
8. Questions diverses.

**Affiché le 9 juillet 2021**



*Le Maire,  
Philippe REVERDY*

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

*Pour des raisons de sécurité sanitaire, il a été décidé que la réunion se tiendra à titre exceptionnel à la Salle Barbara – 93, rue Barbara 49170 SAINT MARTIN DU FOUILLOUX.*

*La séance sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel – distance physique – aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes). Concernant le type de masque, merci de bien vouloir vous munir soit :*

- *D'un masque de type chirurgical ou,*
- *D'un masque « grand public » de catégorie 1.*

*Des masques de type chirurgical seront à votre disposition à l'entrée de la salle.*

*Les réunions de l'Assemblée délibérante peuvent désormais avoir lieu sans jauge mais doivent respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières.*